

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, M. BRUAND Joël, Mme AUDEBERT Catherine, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEGAIS Fanny, M. MACÉ Nicolas, M. MENUET Frédéric M. ORAIN Patrice, Mme LAMBERT Viviane (arrivée à 21h13).

Absent excusé : M. GAUDIN Pascal

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2023. Il n'y a pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : Validation des travaux d'enfouissement

Monsieur le Maire rappelle aux élus le chantier d'enfouissement de réseaux qui va durer 4 mois minimum. Il devrait commencer début décembre 2023 et concerne la rue François Pelletier et la rue du lavoir.

Le montant estimatif a été calculé plus précisément. Le montant à la charge de la collectivité serait d'environ 50 000€. Cette somme est nettement inférieure à l'estimatif prévisionnel annoncé par le SIEMML avant l'été.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu le changement de tous les lampadaires, puis l'ajout d'un lampadaire rue du Lavoir. Il y aura également un changement de lampadaire rue du Roy au niveau de l'arrêt de bus. Les élus estiment qu'il est urgent d'intervenir vu l'état des poteaux de téléphonie. Malgré les signalements, orange ne change pas les équipements.

Monsieur le Maire propose aux élus de valider les travaux de renforcement et d'enfouissement de réseaux pour un montant à la charge de la collectivité jusqu'à 50 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **valide** les travaux et le montant de 50 000€ à la charge de la commune de Carbay,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ces travaux

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) Délibération : Vente de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'achat de terrain du lotissement communal. Il s'agit du courrier électronique de Monsieur BOULAY Sébastien et Madame PATRY Stecy qui souhaitent acquérir le terrain du lotissement cadastré B-669 d'une superficie de 1061m² correspondant au lot n°13.

Monsieur BOULAY Sébastien et Madame PATRY Stecy ont fait une proposition à 19 € HT / m² sous réserve d'accord de leur permis de construire qui est en cours d'instruction par le service urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'accepter la proposition des acquéreurs de 19€ HT le mètre carré pour le lot n°13
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte et à intervenir entre la commune qu'il représente et les acquéreurs
- **désigne** Maître GROSGEORGE Anne-Laure en qualité de notaire pour la rédaction de l'acte notarié.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Affaires diverses

- Rapport d'activité SIEML : Monsieur le Maire informe les élus que le rapport d'activité 2022 du SIEML est disponible en mairie ou en ligne :

<https://www.calameo.com/read/005027250babe5d991aa3?page=1>

- Repas des aînés : Pour rappel, le repas des aînés a lieu le premier dimanche d'octobre, donc cette année le 1^{er} octobre 2023. Deux élus participent avec le Maire. Pour cette année il est proposé à Monsieur ORAIN Patrice de participer, puis soit Madame BOURGEGAIS Fanny, soit Monsieur BOUILLE Lionel. Le conjoint de l' élu est convié également.

Monsieur BRUAND a prévu 3 serveurs, les mêmes que l'année dernière.

- Demande de Monsieur et Madame MENANT au lieu-dit Saint François pour un panneau de voie sans issue. Monsieur le Maire a pu constater les nombreux passages sur leur propriété

privée car un chemin est répertorié sur Googlemaps. M. BRUAND Joël présentera un devis le mois prochain.

- Point école :

Des travaux ont été réalisés pendant l'été à la demande de la directrice. La structure a été repeinte, le plancher et le toit ont été refaits. Monsieur le Maire souhaite remercier Joël, Jacky, Gérard et Morgan ainsi que Franck pour le sable.

La mairie a organisé l'intervention d'un prestataire informatique à la demande de Madame BLECON. Les ordinateurs portables n'ont pas été stockés chargés comme cela avait été recommandé. Des batteries sont donc de nouveau cette année HS. La mairie a accepté de financer de nouvelles batteries, le prestataire va faire le nécessaire pour qu'en dessous de 20 % les ordinateurs se coupent s'ils ne sont pas mis à charger.

Pour information, il y a un enfant de moins par rapport à ce qui était prévu car une famille a déménagé.

Monsieur le Maire rappelle qu'on a accueilli Léa DUBIER qui a pris ses fonctions à l'école le 28 août. Elle a commencé une semaine avant la rentrée scolaire, comme cela avait été sollicité par Madame La directrice.

- Impayés de cantine : Monsieur le Maire informe qu'il a relancé les familles qui n'avaient pas payé les factures de cantine et périscolaire depuis décembre 2022. Aujourd'hui la situation est presque revenue normale.

A l'entrée de l'école il y a une vigne vierge qui s'étend sur le mur de l'ancienne mairie, en hauteur jusqu'à la fenêtre des archives. Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à son éventuel retrait total, observer lorsqu'ils passent devant le bâtiment.

Madame AUDEBERT Catherine présente une proposition de courrier pour les parents afin de rappeler les horaires de cantine / périscolaire. Madame BLECON est dérangée par les parents pour des sujets de cantine et périscolaire. Une nouvelle ligne de téléphone portable a été prise par la mairie afin que les parents puissent joindre Martine ou Léa sans perturber le travail de l'enseignante.

Les élus valident le courrier et la mise en place de cette ligne.

- Éclairage public : Actuellement l'horaire de coupure de l'éclairage public est de 22h15. Monsieur BOUILLE Lionel propose 21h. Ce point sera à rediscuter.

- M. et Mme BODIN ont acheté la maison de Monsieur PARIS, Place Saint-Martin. Ils demandent l'autorisation de replanter une haie entre le garage et leur terrain, sur le terrain public. Ils proposent de se charger de l'entretien. Il n'y a pas d'opposition.

- Travaux de l'église :

Monsieur le Maire rappelle qu'il existait l'Association Carbay à Cœur. A la dissolution de l'association, avec les fonds restants il a été acheté un orgue et deux micros. Il était convenu d'utiliser le solde pour réparer des bancs. L'entrepreneur en charge des travaux a chiffré la somme manquante pour terminer la restauration des bancs de l'église : 1 610 €

Ces travaux n'ont pas été budgétisés et n'étaient pas prévus par la mairie. Lors de la dissolution de l'Association, il restait environ 5 000 €. La Mairie n'a pas été consultée sur l'utilisation des fonds.

13 bancs ont été restaurés (tout le côté gauche)

Il resterait 9 bancs à restaurer (un dernier sur le côté gauche et 8 sur le côté droit)

Monsieur le Maire déclare ne pas avoir les 1 600€ sur son budget, il n'exclut pas de pouvoir budgétiser cette somme en 2024, 2025 ou 2026. Il regrette toute fois la dissolution de l'association sans concertation avec la mairie sachant qu'il reste des choses à faire. Monsieur BRUAND Joël a bon espoir de relancer l'association.

Monsieur le Maire va rencontrer l'artisan pour lui demander plus de détails par rapport à son devis.

- Problèmes d'entretien de haies sur plusieurs secteurs : Monsieur MENUET demande s'il est possible de faire un courrier pour les administrés concernés.

- Dégradation au niveau de la grotte : Tout le monde a pu constater les barrières qui ont été cassées. Monsieur le Maire a été informé des responsables de ces dégradations, ainsi que dans le parc et sur le matériel communal. Dans un premier temps, il a proposé une journée de travail avec l'agent communal pour participer à la réparation. Sur les 3 enfants concernés, une famille acceptait volontiers que son enfant puisse participer à la réparation de ses erreurs, les deux autres familles trouvent que ce n'est pas logique. Les 3 enfants ont reconnu devant Monsieur le Maire qu'ils avaient cassé la barrière. Il a été reproché à Monsieur le Maire de ne pas surveiller les enfants qui se promènent dans le bourg.

Monsieur MACE Nicolas estime que le Maire n'a pas à aller voir des enfants mineurs pour leur poser des questions.

- Projet éolien : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet éolien avance vite. Des résultats sont attendus prochainement. Il convoquera les élus sous forme d'un groupe de travail prochainement. Plusieurs dates seront proposées par mail à l'ensemble du conseil municipal.

- Monsieur MENUET Frédéric, membre de l'association l'Espérance informe le conseil municipal que la saison de foot va être compliquée. Suffisamment de joueurs pour faire un match de foot mais pas assez pour une saison. Le club risque de partir sur une année blanche. Le repas « choucroute » en salle du 18 novembre est annulé. Il sera proposé de la vente à emporter, comme pour la vente d'huîtres en fin d'année. Les 60 ans du club seront fêtés en 2024.

- Madame LAMBERT Viviane demande quand sera refaite la ligne du stop de la Rue Fontaine Oger. Monsieur BRUAND informe que cela sera fait après la période des ensilages.

- Madame BOURGEOIS Fanny demande la possibilité d'ajouter un passage piéton au niveau de l'arrêt de bus. Une réflexion sera menée.

- Monsieur le Maire informe les élus que le parking du cimetière est terminé. Les travaux de changement d'ouvertures dans le bâtiment mairie et logement communal commenceront lundi 18 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
Fait à CARBAY, le 14 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	
BOURGEOIS Fanny	
GAUDIN Pascal	<i>Excusé</i>
MENUET Frédéric	
MACE Nicolas	